

Date de la Convocation
03 octobre 2025

Date de l’Affichage
03 octobre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Représentés : 2
Absents : 1

Objet de la délibération

**Délibération l’approbation
du rapport d’activité 2024
de la SPL Société Publique
Locale
Melun Val-de-Seine
Aménagement**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2025-22 SÉANCE du 10 octobre 2025**

L’an deux mil vingt-cinq, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Jean-Paul ANGLADE, **1^{er} Adjoint au Maire**, M. Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoints au Maire**, M. Pierre de MONTALEMBERT, Mme Pascale BACQUET, Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Oriane PODEVIN **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Daniel MATHÉ représentée par M. Philippe BARRAULT
Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Mme Florence DECHELLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Grégory THIBAUD

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1524-5 qui précise que « les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration. » ;

VU la Loi N.2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales ;

VU les statuts de la SPL et son règlement intérieur ;

VU le rapport annuel de septembre 2024 à l’attention du Conseil Municipal,

Le représentant de la commune à la SPL, désigné par le Conseil Municipal,
Monsieur Thierry SEGURA rappelle que :

- La Commune est adhérente à la SPL ;
- Consécutivement à l’Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la SPL tenue le 29 juin 2017, la SPL est administrée par :
 - Une Assemblée Spéciale regroupant les représentants de chacune des collectivités actionnaires de la SPL, autres que la Communauté d’Agglomération Melun Val de Seine.
 - Un Conseil d’administration qui se compose de 18 membres au maximum dont :

- 15 membres désignés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
suit (exercice 2024) :

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 077-217700384-20251010-2025_22DELIB-AI

- ✓ M. Thierry SEGURA
- ✓ Mme Fatima ABERKANE-JOUDANI
- ✓ M. Willy DELPORTE
- ✓ M. Julien AGUIN
- ✓ Mme Véronique CHAGNAT
- ✓ M. Olivier DELMER
- ✓ Mme Françoise LEFEBVRE
- ✓ M. Guillaume DEZERT
- ✓ M. Sylvain JONNET
- ✓ M. Franck VERNIN
- ✓ M. Khaled LAOUITI
- ✓ M. Lionel WALKER
- ✓ M. Régis DAGRON
- ✓ M. Bernard de SAINT-MICHEL
- ✓ Mme Brigitte TIXIER

- 3 membres désignés, en son sein, par l'assemblée spéciale de la SPL tenue le 9 octobre 2020, comme suit (exercice 2022) :

- ✓ M. Daniel BUTAUD
- ✓ M. Alain ARNULF
- ✓ M. Gilles RAVAUDET

Puis, Monsieur Thierry SEGURA précise qu'étant intervenu en sa qualité de représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Spéciale, tout au long de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, il lui revient de présenter le présent rapport relatant l'activité de la SPL au titre de cet exercice.

Il expose ensuite qu'en tant qu'organe délibérant de la Commune, le Conseil Municipal doit prendre connaissance du rapport annuel ainsi établi et des documents qui y sont annexés, relatifs à l'activité de la SPL, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

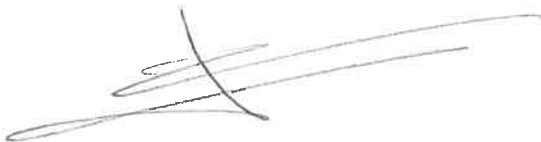
Monsieur Thierry SEGURA présente, ensuite, ce rapport.

Après cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport de ses mandataires au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL, relatif à l'activité de la SPL, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il se prononce également favorablement sur l'action du représentant la collectivité à l'Assemblée Spéciale de la Société Melun Val de Seine et sur les actions de cette Société.

Fait à BOISSETTES le 10 octobre 2025.

Secrétaire de séance
M Grégory THIBAUD



Le Maire
M Thierry SEGURA

